

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1899)
Heft: 68

Artikel: Notes d'un passant
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248832>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En effet, c'était bien lui en personne, venant de Strasbourg, où il avait laissé le prince de Lichtenstein, dont il était le gouverneur, pour embrasser sa mère une dernière fois.

C'était le parrain de mon frère cadet. Forcé de s'expatrier pour avoir refusé le serment constitutionnel, il s'était réfugié à Seleute petit hameau sur le versant de la montagne vers le Doubs, du côté du midi. Les gendarmes l'ayant arrêté, lui mirent les menottes avec la chaîne au cou ; ils eurent la cruauté de l'amener dans cet état devant sa sœur en couche !

Cette surprise affligeante avait tourné le sang à ma pauvre mère, qui ne put nourrir son enfant comme elle l'avait fait de nous.

On le confia aux soins de Madeleine Bockstal de Mormont ; la nourrice sortait l'enfant tous les matins avec du pain et des fruits, et ne rentrait qu'à nuit tombante : le grand air, la bonne saison auront contribué à le remettre en santé.

Nos gens étaient à la promenade. Avertis aussitôt, ils se hâtèrent de venir : l'appartement était déjà rempli, M. le sous-préfet, M. le président Theubet, M. Migy, curé, toutes les notabilités de la ville s'étaient empressés pour féliciter ce cher abbé sur sa conservation. Le lendemain, il y eut grand dîner : on y servit un saumon, d'un goût exquis.

Le jour après, ce fut le tour de M. Berberat, Pierre Ignace son frère.

Il partit le lendemain pour Paris, où son prince l'attendait après la douce satisfaction d'avoir remis en paix sa famille troublée jusqu'alors depuis le premier mariage de son frère avec une D^{lle} Theubet, influée de sa richesse et dont il n'eut pas d'héritiers.

Remarié après sa mort par pure inclination, nous sommes liés d'amitié la plus étroite avec nos cousins, leurs enfants et petits enfants ; c'est là le vrai bonheur ! *Generatio rectorum benedicetur.*

Avant que de se quitter, notre oncle l'abbé remit une bourse pleine d'or pour sa mère, un double louis à notre sœur, autant à notre cousin L'hoste, et à mes deux frères ainsi qu'à moi, un louis chacun, il n'oublia pas les servantes dans sa générosité.

Un vieux chanoine, Messire Chay est le fondateur perpétuel d'une œuvre de piété, des bourses et demi-bourses destinées à fournir aux enfants des bourgeois de la ville des ressources dans les arts et métiers : c'est de la sorte que le digne prêtre a consacré la majeure partie de sa fortune à un acte aussi philanthropique, ce qui a attiré sur sa mémoire les bénédictions de tous ceux qui y ont eu et y ont encore part.

On subissait des examens ; j'avais dû concourir mais la tendresse maternelle l'emporta ; mon compétiteur Nicolas Nexelen admis au lycée de Nancy s'en revint deux ans après, avec le grade de sergent.

Un oncle du côté maternel M. L'hoste, Joseph, depuis la suppression de sa place à la chancellerie aulique, avait été employé dans l'administration des fourrages à l'armée du Rhin. Il était de retour depuis quelque temps ; la mairie de Porrentruy se trouvait dépourvue de greffier, celui qui en faisait les fonctions un L'hoste Romain, notaire, âgé et infirme se retirait. On s'aperçut bientôt de ce changement : son successeur, d'ailleurs fort instruit, écrivait parfaitement l'allemand et le français, et possédait certaines notions en généalogie.

Un jour de Vendémiaire de l'an XII, dans une de nos promenades du soir, il me prit à part et me dit : « François, vous savez que personne ne vous porte autant d'intérêt que moi, vous n'êtes pas sans moyens qu'il vous faut utiliser afin de vous procurer un sort sur vos vieux jours, venez me voir demain, je vous formerai dans les écritures. »

M'étant rendu à son invitation, j'eus sans peine réussi à imiter son écriture, que les plus clairvoyants s'y méprenaient. Le travail consistait dans la tenue propre des registres de l'état civil en deux doubles, l'un devant être déposé au greffe du tribunal à la fin de l'année pour y avoir recours au besoin, la correspondance avec le sous-préfet, la copie des délibérations du conseil municipal, du partage des biens communaux, de l'état de distribution des gaubes affouagères etc.

Des anciens livres d'état civil tenus en latin par les curés, il en fit un répertoire par ordre alphabétique qui commence à l'année 1700, et est continué sur le même modèle, car il n'existe son pareil nulle part, j'ose l'affirmer. (*) A livre ouvert, de gauche à droite, sont tracées les destinées de tous ceux et celles qui y sont inscrits, depuis le jour de la naissance jusqu'au décès : c'est bien là un original sans copie.

D'un tas de billets d'hôpitaux oubliés au fond d'une armoire, il en a fait de même un relevé par départements. Les extraits ont été adressés aux autorités locales, afin de rassurer les parents sur le sort de leurs enfants.

La maison de mon aïeul Berberat était, comme on l'a vu au Faubourg ; sur le derrière était une salle donnant vue sur la campagne, le canal de la Beuchire coule aux pieds, et va plus bas faire rouler le moulin Jecker dit « le moulin du Bourg. »

M. L'hoste y habitait. Un jour, qu'à la suite du débordement du Creugenat, il eut l'imprudence de descendre à la cave pour y dégager ses tonneaux, il gagna une hydropisie dont il ne guérit qu'à force de soins.

Le torrent du Creugenat a sa source au fond d'un trou en forme d'entonnoir à trois quarts de lieue à l'Ouest ; ses débordements arrivent chaque année à la fonte des neiges, ou sur la fin d'un orage. Les eaux traversant la prairie, sont en quelques minutes à la ville et se déversent dans l'Allée au fond de l'Allée des soupirs.

Le fils unique François Gabriel L'hoste, avait le don prononcé pour la musique. L'organiste de la paroisse M. L'hoste, (ce nom était alors très commun par le nombre de ceux qui le portaient) donnait ses leçons au cachet ; on convint du prix, et l'enfant débuta l'abord par l'épinette, ensuite le clavecin. Ses progrès furent si rapides, que son père extasié fit faire par Erhard facteur de Thann, un piano qui coûta douze cents francs. A dix ans il exécutait les airs des virtuoses les plus renommés, de Mozart, Haydn, Pleyel, Grétry.

M. L'hoste avait un frère religieux de l'ordre des Prémontrés à l'abbaye de Bellelay, en réputation universelle pour l'instruction qu'on y recevait ; il y était désigné sous le nom de Père Pacifique. On y tenait les élèves sur le pied militaire à l'instar de St Cyr. Le général St Cyr, venant incorporer cette partie du pays à la France s'empara du célèbre monastère. On lui rendit les honneurs dus à son rang ; et on fit exercer les élèves devant lui. Ce fut en vain. Cette maison si universellement respectée fut conquise par la République. Comme propriété nationale elle fut vendue à l'encan avec tous les trésors qu'elle contenait, et maintenant c'est une fromagerie recommandable pour l'extension de ses produits, livrés au commerce dans des boîtes cylindriques connues sous la dénomination de fromages de têtes de moines. Ces fromages que l'on arrose au vin blanc, se raclent à la pointe du couteau. Ils sont exquis et fort recherchés.

Après son expulsion de Bellelay, le bon abbé L'hoste est allé fonder un nouvel institut à Cu-

(*) Ce Répertoire existe encore à la municipalité de Porrentruy, et est en effet admirablement conçu. Il serait vivement à désirer qu'il fût continué et tenu à jour. C. F.

gy près Fribourg en Suisse ; sa bonne renommée l'y suivit. On y donnait par ses ordres des leçons de gymnastique et d'équitation. Ce sage professeur s'était adonné entièrement à l'éducation de la jeunesse qu'il chérissait, autant qu'il en était aimé et respecté.

En germinal de l'an XIV il vint faire une tournée au pays avec ses élèves, en berline de voyage, avec une paire de petits chevaux corsés sellés et bridés, servant de monture pour ceux d'entre eux qui voulaient varier le plaisir.

Après avoir passé quelques jours au sein de sa famille et de ses amis charmés de le revoir, il se remit en route un dimanche matin et fit arrêter devant l'auberge de la Cigogne, exprès pour prendre son petit neveu d'une façon adroite, l'enlever sans éclat, en évitant les jérémiades de sa mère ridicule en cette occasion, car ses intentions étaient, à n'en pas douter, de faire son bonheur futur et le rendre libre, étindépandant. Je me trouvais justement sur le balcon de l'hôtel de ville, et n'eus que le temps d'accourir l'embrasser — J'étais loin de penser que c'était le dernier baiser d'adieu.

A peu près vers ce temps là, ma grand-mère la veuve Berberat, mourut au bout d'une longue maladie ; ma sensibilité à la vue de son cercueil a été telle, que j'ai monté les escaliers avec précipitation pour la pleurer à l'aise. On me chercha partout, et on m'a découvert au grenier d'où l'on m'a tiré pour me mettre au lit, où je suis resté trois mois ; j'avais beaucoup grandi. M. Husson de Faucogney, chirurgien, notre voisin m'a traité pendant ma convalescence ; je prenais une cuillerée de vin d'Alicante avant le repas, de la rhubarbe, le tout avec facilité, au contraire des autres enfants qui détestent les remèdes et les médecins.

(A suivre.)

NOTES D'UN PASSANT

Que de bêtises courent le monde et que le monde ajoute une foi aveugle aux plus claires de ces bêtises ! En voulez-vous un exemple ?

L'*Intransigeant* passe pour un journal plein d'esprit dans les milieux où M. Rochefort est encensé. Or, ce même M. Rochefort qui avait commis la gaffe d'écrire que Jeanne d'Arc avait été brûlée par les Jésuites, nous révèle aujourd'hui une autre nouveauté historique à propos de l'arrestation de son ami Max Régis :

« Cette justice-là, dit-il, ressemble à s'y méprendre à celle des inquisiteurs qui ont condamné à la réclusion perpétuelle, puis fait étrangler dans sa prison Galilée, parce qu'il avait prétendu que la terre tourne. »

La « prison » de Galilée, ou plutôt ses prisons, n'étaient autres que le palais de l'ambassadeur de Toscane et celui de l'archevêque de Sienne, séjour plus confortables encore que cette prison de Sainte-Pélagie où le pamphlétaire allait se reposer de temps à autre, environné, par l'administration, des plus grands égards.

Quant à la strangulation... c'est à peu près l'histoire de Jeanne d'Arc brûlée par les Jésuites. Et dire que cent mille lecteurs avalent ça sans crier gare !

Et que n'avaient-ils pas lorsqu'il s'agit de la religion ou du clergé !

C'est ainsi que des journaux sans vergogne, se fiant à la crédulité publique, peuvent impunément publier des litanies de monstruosité contre les prêtres et les religieux, qu'acceptent

cette catégorie spéciale, mais très nombreuse de benets qui ne croient pas beaucoup à l'évangile, mais qui font article de foi de toutes ces calembredaines.

L'autre jour encore, les journaux français la *Gazette de Trouville* et l'*Avenir du Bessin* et du *Cotentin* avaient reproduit l'imputation calomnieuse d'un fait véritablement odieux contre l'honorable curé de Viroflay. M. l'abbé Rabet. Celui-ci poursuivit ses calomniateurs devant les juridictions compétentes.

Les directeurs des deux journaux furent condamnés : appel à la Cour de Caen. Cette Cour a aggravé la sentence en condamnant les deux prévenus l'un à quinze jours de prison, 1.000 francs d'amende, 500 de dommages-intérêts ; l'autre à huit jours de prison, 1.000 francs d'amende, 500 francs de dommages-intérêts, tous deux à des insertions dans les journaux de Normandie et de Seine-et-Oise.

La presse radicale a proclamé à grand renfort de commutaires et d'épithètes le méfait du curé de Viroflay. Un de plus ! s'exclamaient-ils en chœur ! Mais aucune de ces feuilles n'a fait seulement allusion à la condamnation — non pas du curé, mais des calomniateurs.

Ah ! si le curé avait été condamné ! Quel tolle !

Quel tolle déjà dans l'affaire du frère Flamand de Lille, avant même que l'instruction ne fut close.

Eh bien, au même moment, un crime du même genre était commis à Châtelus, par un instituteur laïc. Croyez-vous que cette presse si prête à venger la morale, quand il y a un coin de soutane à déchirer, ait dit un mot de ce scandale ? Non. *Motus* sur toute la ligne. On aime mieux rabâcher le cas du frère que d'apercevoir le cas de l'instituteur.

Deux autres faits viennent émouvoir deux localités du même pays :

M. Mauriceau, instituteur laïque de Pin-en-Mauges (Maine-et-Loire), disparaît peu de jours après l'affaire de Lille emmenant avec lui un de ses élèves, le jeune Pierre Pavin, âgé de onze ans et demi. Toute la classe remarquait, depuis longtemps, ce qui se passait entre l'élève et le régent.

Autre fait : l'instituteur laïque de Beslé (Loire-Inférieure) vient également de se rendre introuvable, à la suite de plaintes adressées à sa mère par le jeune L... et transmises par la mère à M. Simon, maire de Guéméné. Les gendarmes, en arrivant à l'école, trouvèrent l'oiseau envolé.

Avec l'instituteur de Châtelus, cela fait bien trois. Trois faits dont la connaissance parvenait à la justice en deux jours !

A bas les Frères ! crieront les organes de la libre pensée... Mais respect à ces instituteurs sans soutane et tout autant sans morale : pour ceux-là on doit se taire. Ce sont les statuts de l'Union appliqués à ces Messieurs :

« Si l'attaque est juste et méritée, on usera d'indulgence en atténuant les torts autant que possible et, en tout cas, en s'abstenant plutôt que de charger. »

Quand le fameux scandale de Kersatz a éclaté, la presse radicale a été aussi sobre le renseignement et de commentaire que possible... On mit vite l'éteignoir et on passa à autre chose.

Bon système, que nos adversaires ne manquent jamais d'appliquer, quand il s'agit d'un des leurs. Et pourtant, il n'y avait pas rien qu'une victime à Kersatz : c'étaient depuis des années et sur ces vingtaines de jeunes filles que se consumaient les infamies d'un homme qui avait charge de surveiller, de diriger la maison !

Est-ce que, de notre côté on a chargé de ce crime tout le parti radical ? Est-ce qu'on a mis en cause le gouvernement et les Fr... et amis ?

Non. Et pourtant, quelle belle occasion se présentait de tapager un peu, comme on l'a fait à Lille et autre part !

Tous les honnêtes gens de tous les partis, se lassent de ces démonstrations de haine, qui au fond commencent à perdre tout crédit, même dans les rangs des plus fidèles disciples de la libre pensée. Ainsi, cette année, on a encore organisé dans quelques villes, à Paris notamment des banquets de charcuterie, le vendredi saint mais les quelques journaux qui les auraient annoncés n'en ont donné aucun compte rendu, sauf l'*Eclair* de Paris, l'organe dreyfusard par excellence ; on avait cependant lancé bien des invitations, mais n'y assistaient de notables que deux anciens députés, quatre conseillers municipaux, pas même un député en exercice — alors qu'on avait convié M. Brisson — c'est un peu maigre, surtout pour un diner gras !

Au contraire jamais on n'a tant consommé de poisson le vendredi saint que cette année. Malgré le commandement de M. Lermina : « Vendredi poisson ne mangeras », la consommation de cette denrée a été énorme à Paris.

Voici quelques relevés officiels établis par la préfecture de la Seine :

« Moules et coquillages, 25.000 kilos ; poissons d'eau douce 11. 600 kilos ; escargots, 2. 100 kilos ; marée, 129. 200 kilos. »

Ce qui prouve, selon la formule des économistes, que la demande surpassait l'offre, et, comme dirait M. Lermina, que la France pas plus que la Suisse ou l'Autriche n'a pas secoué le joug des antiques superstitions.

Sur les planches

Le pensionnat est en révolution.

Comme une armée en campagne, de nombreux ouvriers ont envahi la paisible retraite, effarouchant les timides colombes, qui s'enfuient éperdues, non sans se retourner un peu à la vue des cottes bleues et des bourgerons de toile.

La vieille maison, si calme et silencieuse d'ordinaire (sauf pendant les bruyantes récréations, oh ! alors...), retentit maintenant de violents coups de marteaux, se mêlant aux sons graves non moins retentissants, mais plus harmonieux (n'en déplaise à l'illustre compositeur de *Sigurd* et de *Salammbo*), de six pianos sur lesquels s'exécute, non à quatre, mais à huit mains la *Marche hongroise*.

Quarante-huit menottes tapotent avec un brillant ensemble et une égale énergie, c'est assurément de quoi réveiller les *Sept Dormants* !

S'ils l'osaient les charpentiers, menuisiers, etc., se plaindraient autant qu'elles-mêmes du vacarme étourdissant que font ces demoiselles...

Mais moins intolérants qu'un Membre de l'Institut, ils se bornent, les gais compagnons, à marquer la mesure avec leur marteau retombant en cadence et, aux *crescendo*, l'ouvrage avance plus vite.

Les professeurs s'égosillent à en devenir aphones, les élèves au contraire bredouillent à qui mieux mieux : la répétition passera quand même !...

Deux classes sont livrées aux ouvriers pour n'en faire qu'une seule et unique salle, tables, et bancs sont installés dans le jardin, à l'ombre des tilleuls et des marronniers ; et, s'il est aussi agréable qu'hygiénique de réciter sa grammaire ou de résoudre un problème, avec accompagnement de roulades de fauvelles et de trilles de pinsons, cette méthode est fertile en distrac-

tions :

Un brillant papillon, aux ailes diaprées, voltigeant au-dessus de ces têtes frivoles, une « bête à bon Dieu » égarée sur un cahier, une feuille tournoyant et s'abattant sur un livre, une branche qui casse... un nuage qui passe... un devoir qui lasse... et tous les nez sont en l'air !

Et les interruptions variées :

— « L'ouverture de *Si j'étais Roi* ! au piano.

— « En scène les élèves du « deux ! » jetées avec l'autorité d'un vieux régisseur. »

Et vite les pupitres se referment, les portes claquent, les élus se précipitent, les autres les suivent d'un œil d'envie, prêtant une oreille attentive aux bruits de coulisse ou d'orchestre plus qu'aux observations des sous-maîtres.

Seule, au milieu de tout ce désordre, *Petite Mère* (c'est le titre de la directrice) passe, calme et souriante, sans paraître étonnée du déménagement des classes, du vagabondage des élèves, du désarroi des professeurs, de l'envahissement des ouvriers, des chuchotements et des conciliabules de ce petit monde, enfin de tout ce remue-ménage dont elle est la cause et le but.

Car c'est sa fête, et il est de tradition qu'elle doit être la dernière à s'en douter... ce qui, à moins d'être sourde et aveugle, exige passablement de complaisance.

Au parler, l'agitation gagne les parents eux-mêmes, les mamans d'artistes en miniature, les questionnent sur leurs rôles, leurs costumes, leurs morceaux ; des rivalités se produisent, des critiques percent déjà, et l'on entend des dialogues dignes du Conservatoire, un jour de concours :

— « Ma fille est sacrifiée !... Elle n'a que quelques lignes insignifiantes... ce qu'au théâtre, ils appellent une *panne*... quand elle, qui dit si bien le monologue, aurait pu tenir le premier emploi. »

— Ne m'en parlez pas ! Tout est pour cette petite pimbêche de Berthe de Sélian, il n'y en a que pour elle... parce qu'elle a une particule !...

— C'est elle qui joue *Philiberte* ?

— Oui, elle y sera très mal...

— Quelle idée de choisir une pièce moderne et par conséquent immorale !

— Oh ! chère madame, Augier n'est pas plus leste que Molière...

— D'ailleurs, on fait des coupures...

— Ce sera réussi !

Et Miss Brown, la sous-directrice, a fort à faire pour calmer ces vanités exaspérées, et pense certainement, dans son for intérieur, que, des parents et des enfants, ce ne sont pas toujours les premiers qui sont les plus raisonnables.

Le nom de Berthe de Sélian est sur toutes les lèvres pincées, et les feux des regards jaloux convergent vers celle qui le porte et qui n'en semble, du reste, nullement impressionnée.

C'est une mignonne créole fort jolie, dont la pétillante vivacité dément absolument la traditionnelle indolence : elle explique avec animation *ses effets* à sa tante, Madame de Sauval et à son jeune frère, aspirant de marine, fort amusé de son gracieux babil.

— « Et vous, ma cousine, avez-vous un rôle ? » demande-t-il à sa compagne dont le mutisme et l'embarras visible contrastent avec le caquetage et le mouvement perpétuel de Berthe.

Elle rougit et balbutie...

— Laissez-donc, René, ma pauvre fille se-rait incapable de prononcer deux mots sans se tromper, dit sèchement Madame de Sauval.

— Pardon, ma tante ; Louise...

— Louise ne te ressemble pas, et je le re-